



Préavis municipal no 06/2021

Demande d'autorisation de statuer sur Le droit de superficie et la vente de la ZA d'Ussières

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Durant les dernières législatures, le Conseil général de Ropraz a accepté que la municipalité puisse proposer la ZA d'Ussières aux entreprises intéressées sous forme de droit de superficie, de vente avec droit d'emption ou de vente conditionnelle. Des prix minimums ont été fixés avec approbation du Conseil général.

Pour cette législature 2021 – 2026, et afin de pouvoir avancer plus rapidement dans les négociations avec les intéressés, ne pas revenir à chaque fois devant le Conseil général, et tel que demandé par la commission en son temps, la municipalité demande d'être autorisée à signer tous les actes relatifs à ces opérations et d'en fixer le prix.

En conséquence et au vu de ce qui précède, la municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Ropraz,

- vu le préavis 06/2021 du 19 juillet 2021
- entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'autoriser la municipalité à signer tous les actes relatifs aux opérations susmentionnées et à en fixer le prix.

Approuvé par la municipalité de Ropraz le 9 août 2021.

Au nom de la municipalité

Le Syndic ;

Daniel Henry



La Secrétaire

Martine Godat



Conseil Général de Ropraz
P a. Nicolas Chronakis
Rte de la Chapelle 17
1088 Ropraz
Tél. 079 630 87 36

Ropraz, le 11 octobre 2021

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 octobre 2021

Présidence : M. Nicolas CHRONAKIS

- Vu le préavis municipal n° 06/2021 concernant une demande d'autorisation de statuer sur le droit de superficie et la vente de la ZA d'Ussières
- Ouï le rapport de la commission des finances du 4 octobre 2021,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

D'accepter le préavis municipal n° 06/2021 concernant une demande d'autorisation de statuer sur le droit de superficie et la vente de la ZA d'Ussières tel que présenté,

à 21 oui et 2 abstentions.

Le Président :

Nicolas CHRONAKIS



La Secrétaire :

Diane BAUD